

République Centrafricaine - Communauté Européenne

Conclusions de la revue à mi-parcours 2003

15 Juin 2004

Table des matières

1. RESUME	1
2. AGENDA POLITIQUE DU PAYS PARTENAIRE	1
3. PRINCIPALES EVOLUTIONS POLITIQUES, ECONOMIQUES ET SOCIALES DANS LE PAYS :	2
3.1 L'EVOLUTION DE LA SITUATION POLITIQUE :	2
3.2 L'EVOLUTION DE LA SITUATION ECONOMIQUE :	4
3.3 LES REALISATIONS DANS LES SECTEURS SOCIAUX :	5
3.4 LES REALISATIONS RELATIVES A DES QUESTIONS TRANSVERSALES.....	5
3.5 L'EVOLUTION DE LA SITUATION REGIONALE ET INTERNATIONALE :	5
4. ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME COMMUNAUTAIRE DE	5
COOPERATION	5
4.1. LES RESULTATS OBTENUS :	6
4.2. LES PROGRES REALISES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES EN COURS.....	6
4.3. LE DEGRE D'INTEGRATION DES QUESTIONS TRANSVERSALES :	6
4.4. LES PROJETS ET PROGRAMMES HORS DES SECTEURS DE CONCENTRATION ; L'UTILISATION DES RESSOURCES DESTINEES AUX ACTEURS NON ETATIQUES, L'UTILISATION DE L'ENVELOPPE B :	7
4.4.1. <i>Programme d'Appui au Secteur de la Santé : 13,35 MEUR</i> :	7
4.4.2. <i>Utilisation des ressources pour les acteurs non étatiques : 9,8 MEUR</i>	7
4.4.3. <i>L'utilisation de l'enveloppe B : 1,0 MEURO</i>	7
4.5. LES AUTRES PROGRAMMES : STABEX ET LES LIGNES BUDGETAIRES, LA COOPERATION REGIONALE :	8
4.5.1. <i>STABEX : COM café 1992-93, 6,7 MEURO et COM bois 1996, 4,4 MEURO</i>	8
4.5.2. <i>Programmes régionaux</i> :	8
4.5.3. <i>Lignes budgétaires</i>	9
4.5.4. <i>Banque Européenne d'Investissements</i>	9
5. PERSPECTIVES DE PROGRAMMATION POUR L'AVENIR :	9
5.1. LES NOUVEAUX ENGAGEMENTS DE LA CE ET DE L'UE:	9
5.2. PROPOSITIONS DE CHANGEMENT OU NON DE STRATEGIE DE COOPERATION :	9
6. EVALUATION DES PERFORMANCES	10
6.1. CRITERES I : PERFORMANCES FINANCIERES DU PAYS :	10
6.2. CRITERES II : PERFORMANCES SECTORIELLES (ET MACRO-ECONOMIQUES) DU PAYS :	10
6.3. « CONSIDERATIONS SPECIALES »	12
6.4. POSITION DE LA COMMISSION QUANT A LA REVISION EVENTUELLE DE LA DOTATION DU PAYS.	13

[ANNEXES : 1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ;](#)

1. Résumé

La Stratégie de Coopération est axée sur un programme de coopération pour la période de 2000-2007 d'un montant de 107 MEUR (86 MEUR pour l'enveloppe A du 9^{ème} FED et 21 MEUR pour le B du 9^{ème} FED). Les fonds sont destinés à la réalisation d'objectifs prioritaires tels que la lutte contre la pauvreté, le désenclavement du pays et la promotion de la bonne gouvernance et de l'Etat de Droit.

A titre indicatif, la répartition de ces fonds entre les différentes composantes de la stratégie est la suivante :

Secteur transport, appui budgétaire y compris le secteur santé :	71%
Appui macro-économique et renforcement de la bonne gouvernance :	25%
Hors concentration : micro- réalisations :	4%

Les ressources actuellement disponibles sur l'enveloppe A pour de nouveaux engagements sur la période 2004-2007 se montent à 42 MEURO.

Au cours des 2 dernières années la RCA a été secouée par 4 tentatives de putsch militaire, dont le dernier du Général Bozizé du 15 mars 2003» a abouti au renversement du président Patassé. Depuis son indépendance en 1960, la RCA est dans une situation de crise structurelle permanente, qui s'accompagne d'un des dix indices de développement humain le plus bas au monde. (annexe 4).

Si la RCA est un pays riche en eau (Oubangui et Chari), la province du Sud du Tchad est riche en pétrole. Les tensions RCA-Tchad au cours de 2002/2003 s'expliquent dans ce contexte, Bangui n'étant éloignée que de 600 km des gisements pétroliers de Doba au Tchad. Le coup d'Etat du 15 mars 2003 en RCA constitue un exemple des menaces qui pèsent sur la région. La région CEMAC a apporté une assistance pour la stabilisation de la RCA par l'envoi de troupes des pays membres sous l'égide de l'organisation régionale.

Le Gouvernement centrafricain a engagé le 12 juin 2003 des consultations avec l'Union Européenne dans le cadre de l'Accord de Cotonou qui se sont conclues le 24 novembre 2003 par le constat à la fois de certains progrès et de points de préoccupations persistants et qui ont entraîné, au titre des mesures appropriées, une suspension partielle de la coopération.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission recommande **une révision à la baisse** de la dotation nationale de la RCA à l'occasion de la présente revue à mi-parcours. Cette réduction **se porterait sur l'enveloppe B (21 MEUR) et pourrait se monter à 10 MEUR.** Un million d'euros ayant déjà été consacré au projet ECHO d'aide humanitaire en 2003 et 1,6 MEUR à titre de contribution pour la « Peace Facility », il resterait donc dans l'enveloppe B 8,4 millions pour faire face aux éventuels besoins d'urgence humanitaire d'ici 2007, au mécanisme FLEX et pour un possible réduction de la dette.

Une telle révision est fondée sur le bilan actuel des très faibles performances financières, économiques et sectorielles, obtenues par la République Centrafricaine, ainsi que sur une évaluation des perspectives d'absorption de l'aide. Cependant cette révision fait porter la charge de la réduction sur les programmes à plus haut risque (PAAS et transport) et maintient ou complète les programmes directement liés (i) au soutien de la transition (élections, finances publiques), (ii) au renforcement des capacités nationales (appui à l'ON, bonne gouvernance), et (iii) à la sauvegarde des services sociaux (santé).

Toutefois en ligne avec la décision adoptée par l'UE, la coopération communautaire se poursuit dans les domaines sociaux (santé, recensement général de la population et de l'habitat, micro-réalisations) et aide d'urgence. Un important programme d'appui aux élections (53 MEUR) est en cours d'instruction. La première phase de l'assistance technique pour l'assainissement des finances publiques va démarrer en juin 2004. Dès qu'un programme avec le FMI sera mise en place, la RCA pourrait bénéficier des tranches restantes de l'appui macro-économique déjà approuvé, tandis que de nouveaux appuis budgétaires pourraient entrer en phase d'instruction. Dans le domaine des transports, les grands projets d'infrastructure restent suspendus en attente de la fin de la transition,

mais d'autres (appui institutionnel, pistes forestières, ouvrage d'art) se poursuivent ou sont en cours d'instruction (transport fluvial).

En conclusion cette approche **est cohérente** avec l'engagement manifesté par l'UE, dans le cadre des consultations selon l'art.96 de Cotonou, d'accompagner **le processus de transition en RCA**.

2. Agenda politique du pays partenaire

La stratégie nationale de développement est définie depuis 2001 par un CSLP intérimaire (CSLP-I), qui fait état des nombreux défis auxquels les autorités centrafricaines sont confrontées :

- la fragilité de la stabilité politique et sociale intérieure, dans un contexte d'instabilité régionale,
- le poids excessif de la dette intérieure et extérieure,
- la faiblesse de l'administration publique,
- la faiblesse des cours du coton et du café, deux des principaux produits exportés par la RCA,
- la faiblesse de l'investissement privé dans les secteurs clés de l'économie,
- la dégradation des services de santé et d'éducation de base,
- la pandémie du SIDA.

A ces difficultés structurelles s'est superposé en 2003 un contexte de récupération propre aux périodes post-conflit. Dans ce contexte, les autorités en place depuis mars 2003 ont adopté pour priorités :

- le rétablissement de la paix et la sécurité, notamment par des actions de démobilisation et de désarmement ainsi que par la restructuration des forces de défense et de sécurité ;
- le retour à l'ordre constitutionnel, marqué par un référendum constitutionnel en octobre-novembre 2004, des élections présidentielles au plus tard en janvier 2005, et des élections municipales en février-mars 2005 ;
- la poursuite des réformes sociales et économiques, notamment le redressement des finances publiques, la relance de l'économie réelle, et le renforcement des services sociaux aux populations démunies ;
- l'appui humanitaire d'urgence aux populations affectées par la crise.

Cet agenda, présenté à l'Union Européenne à l'occasion de l'ouverture des consultations au titre de l'article 96 de l'Accord de Cotonou le 12 juin à Bruxelles, reste encore à détailler sous la forme d'un programme politique de gouvernement à soumettre au Conseil National de Transition.

Les priorités ci-dessus s'inscrivent bien dans les axes stratégiques provisoirement retenus par le CSLP-I. Cependant, les difficultés considérables auxquelles se trouve confronté le gouvernement de transition pour atteindre des résultats illustrent une fois de plus la difficulté à mettre en œuvre une stratégie de long terme dans un environnement de crise.

Le CSLP définitif n'a pu être achevé comme prévu au cours de l'année 2003. Les études sur les conditions de vie des ménages sont en cours et devraient déboucher sur un profil de la pauvreté en avril 2004. Les plans d'actions sectoriels et leur synthèse n'ont pu être finalisés. Les aspects relatifs à la participation et au cadre institutionnel sont encore à préciser. La perspective est de soumettre, à un atelier de validation national, un premier document de CSLP en juin 2004.

3. Principales évolutions politiques, économiques et sociales dans le pays :

3.1 L'évolution de la situation politique :

L'année 2003 a été marquée par le changement de régime survenu suite au coup d'Etat militaire et par la suspension de l'ordre constitutionnel qui s'en est suivie.

Tout au long du premier trimestre, la RCA s'est trouvée de fait partagée en trois zones, dont l'une contrôlée par les forces dirigées par le Général de Division François Bozizé (nord et nord-est), l'autre par les autorités en place (sud et sud-ouest) et la troisième, à l'est, la plus grande et moins

peuplée, largement coupée du reste du pays. Les populations locales et le tissu économique ont été durement affectés par le conflit (exactions, pillages, destructions), notamment dans les zones de combat du nord et du nord-ouest.

Dans sa déclaration du 21 mars, l'Union européenne a fermement condamné ce coup d'Etat militaire et rappelé son attachement au respect des principes démocratiques. Le 22 mai 2003, le Conseil et la Commission de l'Union européenne ont notifié au gouvernement leur décision d'ouvrir des consultations au titre de l'article 96 de l'Accord de Cotonou. Lors de la session d'ouverture le 12 juin, les autorités ont notamment annoncé un calendrier de transition qui prévoyait entre autres la tenue d'un dialogue national, un recensement électoral, un referendum constitutionnel, et des élections présidentielle, municipales et législatives. L'Union européenne a conclu les consultations par une lettre au gouvernement le 24 novembre, dans laquelle elle note que si, globalement, un processus de retour à l'ordre constitutionnel a été amorcé et « a donné lieu à des initiatives encourageantes de la part des Autorités centrafricaines », « des points de préoccupation demeurent ». En conséquence, l'Union a décidé, au titre des mesures appropriées visées à l'article 96, paragraphe 2, alinéa c de l'Accord de Cotonou, « une suspension partielle de la coopération ainsi que la poursuite progressive des autres volets de la coopération afin d'accompagner les efforts des autorités centrafricaines, en fonction de la mise en œuvre effective des engagements pris lors de la réunion du 12 juin et des progrès constatés dans le processus de transition vers la démocratie. »

Le calendrier électoral annoncé a par la suite été révisé ; il prévoit un référendum constitutionnel en octobre-novembre 2004, et des élections présidentielles et législatives au plus tard en janvier 2005.

Un nouveau gouvernement a été mis en place le 13 décembre, dirigé par le Premier Ministre Célestin-Leroy Gaombalet. Dans son adresse au nouveau gouvernement, le Chef de l'Etat a insisté que celui-ci s'attache à avoir des rapports harmonieux avec le CNT et se laisse guider par les recommandations du Dialogue National.

La sécurité intérieure a été un problème sérieux durant le premier semestre et la situation est en cours d'amélioration. Hors de Bangui, l'autorité de l'Etat n'a été significativement rétablie qu'en fin d'année. Les provinces sont restées longtemps en grande partie dépourvues d'autorités administratives et de forces de l'ordre. L'insécurité que génère cette situation a handicapé la mise en œuvre des activités humanitaires et des projets de développement. A Bangui, la situation sécuritaire s'est améliorée en milieu d'année sous l'effet de la mise en place de patrouilles régulières de la force CEMAC appuyée par un détachement français d'environ 300 hommes. Toutefois l'insécurité persiste dans les provinces, dans lesquelles l'autorité de l'Etat est mal établie. Le gouvernement a signé le 5 novembre une lettre de politique générale en matière de défense globale et désarmement, démobilisation et réinsertion, qu'il a présentée aux bailleurs de fonds. Cette politique associe une « stratégie de restauration de la sécurité » et une « stratégie de réforme des forces de défense », et intègre la bonne gouvernance comme élément de la sécurité. La restructuration en cours des forces de défense compte avec un important appui français en matériel, logistique et formation ; un premier bataillon de 600 hommes a achevé sa formation en janvier 2004.

Dans ce contexte exceptionnel de transition démocratique axée vers le retour à l'Etat de droit, la situation des droits de l'homme reste préoccupante et fait l'objet d'une attention particulière. Des visites de centres de détention ont été effectuées par le Haut Commissaire aux Droits de l'Homme, qui fait état de détentions arbitraires et de mauvais traitements ; le système judiciaire n'exerce pas le contrôle dû sur les geôles. Par ailleurs, les « hommes en tenue » sont fréquemment désignés par les témoignages comme étant les auteurs des exactions dont pâtit la population.

En matière de politique commerciale, la pleine participation de la RCA aux processus de négociation multilatéraux (DDA) et régionaux (APE) est handicapée par trois facteurs. D'abord, le gouvernement est largement dépourvu de ressources financières et matérielles pour assurer cette participation : tant la préparation et le suivi des positions de négociation que la simple participation des autorités centrafricaines aux réunions internationales se heurtent à des difficultés budgétaires. Ensuite, le ministère du commerce manque gravement de cadres compétents dans leurs domaines et

formés sur les enjeux des négociations commerciales. A cet égard, une semaine de formation au bénéfice des cadres du ministère a été organisée en décembre 2003 sur financement de l'Agence Internationale de la Francophonie. Enfin, la collaboration avec le Secrétariat Exécutif de la CEMAC n'est pas toujours aussi fluide qu'elle le devrait.

3.2 L'évolution de la situation économique :

L'activité économique est restée très déprimée tout au long de l'année, du fait de la partition du pays durant le premier trimestre, des dégâts physiques liés aux combats et aux pillages, du climat d'insécurité persistant, et de l'atonie de la demande. Les premières estimations de l'évolution du PIB font état d'une chute de 4%¹ en 2003.

Les états généraux des eaux et forêts et ceux des mines ont été organisés pour définir les conditions d'une exploitation durable de ces ressources naturelles. La première mission d'inspection jamais mandatée par le Processus de Kimberley a été accueillie en RCA en juin. Sur recommandation de la mission, un décret portant réglementation des modalités d'importation et d'exportation de diamants bruts en vue de la mise en œuvre du Processus de Kimberley en RCA a été signé le 20 juin.

Conséquence des mesures de suspension prises par le gouvernement pour assainir ces secteurs, la contraction de l'activité est de l'ordre de 20% dans les secteurs bois et diamant; des mesures de chômage économique ont été prises dans le secteur forestier. L'agriculture vivrière, cependant, semble avoir bénéficié d'une année de bonne pluviométrie, compensant en partie l'impact sur le PIB des baisses susmentionnées.

L'inflation s'est établie à 4,2% (contre 2,3% l'année précédente), du fait notamment des blocages des circuits d'approvisionnement des marchés dus aux événements.

En matière de commerce extérieur, les exportations ont reculé de 30% en valeur et les importations de 18%, divisant par dix l'excédent de la balance commerciale par rapport à 2002. Deux commodités (diamant et bois) représentent toujours 90% de la valeur des exportations; cette concentration périlleuse est le reflet des difficultés à diversifier l'économie vers d'autres filières compétitives. L'intégration régionale (physique et réglementaire) devra à moyen terme ouvrir des opportunités de complémentarité.

Les dépenses n'ayant, dans le même temps, baissé que de 12%, le besoin de financement a été multiplié par cinq entre 2002 et 2003. Il a été couvert essentiellement par des avances du secteur bancaire et des financements extérieurs sur don (République Populaire de Chine, France) et sur prêt (Etats membres de la CEMAC et Chine).

Le solde global de la balance des paiements a enregistré un déficit de 29,7 milliards de fcfa, couvert par une baisse des réserves officielles et une accumulation d'arriérés sur la dette publique extérieure.

Les recettes fiscales se sont maintenues pendant toute l'année à un niveau très inférieur à celui de 2002. A cette hauteur (7,8% du PIB), elles sont insuffisantes pour faire face aux strictes dépenses de souveraineté de l'Etat, et en premier lieu au paiement des salaires. Cette contre-performance s'explique par le fait que l'économie a constamment tourné au ralenti, tant à cause de l'insécurité qui entrave la production qu'à cause de l'atonie de la demande causée par le paiement incomplet des salaires. Les difficultés à circonscrire le phénomène de la corruption sont également une explication. Les données provisoires font état pour 2003 d'une croissance de 17% du stock des arriérés intérieurs, à 158 milliards de fcfa.

Pour sa part, la dette extérieure s'établit à fin décembre 2003 à 626 milliards de fcfa. L'endettement total de l'Etat atteint donc 784 milliards², soit l'équivalent de 14 ans de recettes budgétaires³.

Les relations avec le Fonds Monétaire International ont été interrompues pendant l'essentiel de l'année 2003. Les discussions qui étaient en cours au début de l'année sur l'évaluation du dernier trimestre 2002 ont été interrompues par le changement de régime. Ce n'est que suite au vote du

¹ à prix courants

² 1,2 milliards d'euros

³ en se fondant sur les recettes de 2003

conseil d'administration du FMI reconnaissant la représentation centrafricaine, intervenu en décembre, qu'a été ouverte la voie à une mission technique au titre de l'article IV des statuts du Fonds, préalable à toute discussion sur un éventuel programme post-conflit. Cette mission s'est déroulée à Bangui en janvier 2004. A l'issue d'un tel programme, les discussions en vue d'un programme triennal soutenu par une FRPC pourrait reprendre. Par ailleurs, une mission multi-sectorielle de la Banque Mondiale dans le cadre de l'application à la RCA de l'approche « LICUS » (Low Income Country Under Stress) a eu lieu en mars 2003 ; interrompue par les événements, elle a été reprogrammée pour février 2004.

3.3 Les réalisations dans les secteurs sociaux :

Confirme au pire le classement de la RCA, un des dix indices de développement humain le plus bas du monde. Revenu moyen par tête : 300 USD, seuil de la pauvreté 60%. Il faut se rendre dans les quartiers les plus pauvres de Bangui (3ème arrondissement) ou dans la brousse pour constater de visu la mortalité maternelle (948/100.000), la séro-prévalence VIH grimpante (Bangui 15%-20% ; intérieur 10%), la mortalité infanto-juvenile (157/1.000), l'accès à l'eau potable (20% seulement des foyers au milieu urbain, 35% en milieu rural ont accès à l'eau potable). Les maladies diarrhéiques chez les enfants font ravage : 26% (< 5 ans). De manière générale les conditions de santé se sont fortement dégradées (espérance de vie : 44,8 ans) et s'accompagnent d'un niveau d'analphabétisation de près de 2/3 de la population. De plus les services sanitaires sont délabrés et la couverture sanitaire est quasi inexistante : environ 5% de la population se fait soigner moins d'une fois par an, payant 1.000 CFA la visite.

3.4 Les réalisations relatives à des questions transversales :

La récurrence de conflits politico-militaires a aggravé de manière tragique les conditions de vie de la grande majorité de la population centrafricaine. Ces conflits ont laissé le pays exsangue, miné par une pauvreté rampante, une dégradation avancée des services sociaux, le développement du phénomène de la corruption et le délabrement des institutions politiques et économiques. Sur le plan environnemental, une question essentielle est la préservation de la faune sauvage, menacée par le braconnage et la destruction du milieu naturel. Les deux composantes du projet régional ECOFAC y contribuent. Un profil environnemental de la RCA sera élaboré dans le cadre de la Facilité de Coopération Technique, qui appuiera la revue finale du programme.

3.5 L'évolution de la situation régionale et internationale :

Si la RCA est un pays riche en eau (Oubangui et Chari), la province du Sud du Tchad est riche en pétrole. Les tensions RCA-Tchad au cours de 2002/2003 s'expliquent dans ce contexte, Bangui n'étant éloignée que de 600 km des gisements pétroliers de Doba au Tchad. Le coup d'Etat du 15 mars 2003 en RCA constitue un exemple des menaces qui pèsent sur la région. La région CEMAC a apporté une assistance pour la stabilisation de la RCA par l'envoi de troupes des pays membres sous l'égide de l'organisation régionale. La RCA, dont le PIB ne représente que 2% du total des pays de la CEMAC, risque d'être le seul PMA non pétrolier de la région

4. Etat d'avancement de la mise en œuvre du programme communautaire de coopération

L'année 2003 a été marquée par les consultations menées entre l'Union européenne et la République Centrafricaine au titre de l'article 96 de l'Accord de Cotonou. Ouvertes le 12 juin à Bruxelles, elles ont été formellement closes le 24 novembre par la communication au gouvernement centrafricain des conclusions de la partie européenne.

La Commission a suspendu pendant toute la durée des consultations, soit cinq mois, toute décision de nouvel engagement avec la RCA « à l'exception d'éventuels projets humanitaires ou à destination directe des populations ». A l'issue des consultations, l'Union Européenne a décidé, au

titre des mesures appropriées visées à l'article 96, une suspension partielle de la coopération assortie de la poursuite progressive des volets non affectés par cette suspension.

4.1. Les résultats obtenus :

Dans le contexte décrit ci-dessus, la mise en œuvre de la politique de développement en général, et de la coopération communautaire en particulier, s'est nécessairement trouvée ralentie. Les réformes sectorielles essentielles, notamment dans le transport, ont été retardées. Les investissements publics et privés ont été réduits. En conséquence, les performances sectorielles sont insuffisantes, bien que la défaillance dans la collecte des données ne permette pas de mesurer précisément l'évolution des indicateurs des cadres d'intervention.

Au titre du PIN, les nouveaux engagements financiers globaux dépassent à peine 1 million d'euros. En effet, si l'instruction des projets a été menée à bon rythme avec une forte implication de la Délégation, leur mise en œuvre reste handicapée par un contexte peu porteur. Evaluée à l'aune des résultats concrets obtenus dans les différents secteurs (entretien routier, santé, finances publiques), la coopération communautaire n'a pas été en mesure d'apporter d'amélioration significative des performances sectorielles.

4.2. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités en cours

Il a été décaissé en 2003 un total de 8,6 MEURO au titre du FED, en baisse de 52% par rapport à 2002, qui se répartissent ainsi :

- 3,9 MEURO au titre d'une douzaine de projets FED ;
- 3,7 MEURO en fonds de contrepartie de trois transferts STABEX ;
- 1 MEURO au titre des projets régionaux.

Le rythme de déboursement du FED a été handicapé en 2003 par :

- l'absence de programme avec le FMI, qui a empêché le déboursement de la seconde tranche du PAAS III ;
- le report du lancement des grands programmes d'infrastructures ;
- les événements de mars qui ont perturbé l'activité pendant plusieurs semaines, et dans certains cas pendant plusieurs mois.

Cependant, le niveau des engagements financiers spécifiques (« engagements secondaires ») s'est bien maintenu puisque, à 11,5 MEURO, il augmente de 10% par rapport à 2002. Ce bon niveau est notamment le reflet du lancement de la mise en œuvre de plusieurs importants projets approuvés en 2002 (appui institutionnel à l'entretien routier, appui à l'Ordonnateur National du FED, audit des programmes du FED).

4.3. Le degré d'intégration des questions transversales :

1	Exploitation clandestine des forêts	<p>La composante « Forêt de Ngotto » du programme ECOFAC expérimente une gestion forestière durable en vue de contribuer à la conservation et à l'utilisation rationnelle des écosystèmes forestiers, à travers une démarche de type aménagement du territoire.</p> <p>Le COM STABEX bois 1996 apporte une série d'appuis au ministère des eaux et forêts visant à renforcer sa capacité de contrôle et de régulation. En particulier, un centre de données forestières sera institué en 2004.</p> <p>Le Programme Régional pour la Gestion de l'Information Environnementale (PRGIE) a contribué jusqu'en 2003 à systématiser l'exploitation de toute l'information pertinente dans le domaine de la gestion des ressources naturelles.</p>
2	Prévention des conflits	<p>Le dialogue politique et notamment les consultations ouvertes au titre de l'article 96 de l'Accord de Cotonou ont contribué à structurer le processus de transition démocratique, garant de la paix civile.</p> <p>L'appui apporté par le FED dans les domaines de la bonne gouvernance (finances publiques, transition démocratique) contribue à renforcer une gestion consensuelle et pacifiée du pays.</p> <p>Un « projet spécial » au titre du MDRP a été présenté fin 2003 par le gouvernement qui prévoit le désarmement, la démobilisation et la réinsertion d'environ 7.500 hommes en armes. Des actions en faveur de leurs communautés d'accueil seront également entreprises.</p>

3	Processus de Kimberley	La première mission d'inspection jamais mandatée par le Processus de Kimberley a été accueillie en RCA en 2003. L'application de ses recommandations a fait partie des points sur lesquels le gouvernement s'est engagé à l'occasion des consultations au titre de l'article 96 de l'Accord de Cotonou, engagement qui a été tenu.
4	Genre et développement	La dimension genre a été intégrée aux projets dès la phase d'identification. Dans le secteur santé, l'étude de l'accès au soin dans les districts visés a distingué les situations distinctes des hommes et des femmes. Dans le secteur transport, les différentes études de faisabilité entreprises comprennent un volet socio-environnemental qui distingue les impacts sur les hommes et les femmes. De même, les activités de micro-crédit menées par Handicap International tiennent compte des capacités respectives selon le genre des bénéficiaires. Un impact positif pour les femmes est également attendu des activités de prévention des conflits ; celles-ci ont en effet été particulièrement affectées par les exactions perpétrées à l'occasion des récents conflits. Enfin, les méthodologies adoptées pour le 3 ^{ème} recensement général de la population et la prochaine enquête sociale MICS permettront l'établissement et le suivi d'une série complète d'indicateurs sexo-spécifiques.
5	Migration	Les migrations dans le cas de la RCA ne sont pas une question critique de développement. Compte tenu de son faible peuplement et de son enclavement, la RCA n'est pas traditionnellement un pays d'émigration massive. Les difficultés économiques et politiques de ces dernières années ont cependant contribué à une relative « fuite des cerveaux ». Concernant les réfugiés, tant centrafricains à l'extérieur qu'étrangers en Centrafrique, le HCR estime que les conditions seront remplies en 2004 pour le rapatriement de la plupart d'entre eux.

4.4. Les projets et programmes hors des secteurs de concentration ; l'utilisation des ressources destinées aux acteurs non étatiques, l'utilisation de l'enveloppe B :

4.4.1. Programme d'Appui au Secteur de la Santé : 13,35 MEUR :

Il est le principal programme hors du secteur de concentration. La convention de financement prévoit :

- une intervention au niveau périphérique dans huit districts sanitaires⁴ afin d'améliorer l'accès à des soins de santé primaire de qualité ;
- une intervention au niveau central dans les domaines de la planification, la gestion, l'accès au médicament et la lutte contre la maladie.

Au total, l'année 2003 a connu une accélération insuffisante de la mise en œuvre du projet. Le taux de décaissement⁵ n'atteint que 19%, mais le taux d'engagement de 50% laisse présager une accélération des paiements en 2004. En décembre 2003, l'Ordonnateur National du FED a demandé une prolongation de la convention de financement jusqu'en septembre 2005, afin de pouvoir achever les activités qui ont été perturbées par la succession de troubles depuis le lancement du projet en 2001.

4.4.2. Utilisation des ressources pour les acteurs non étatiques : 9,8 MEUR

Les programmes en cours étant financés sur des FED antérieurs au 9^{ème}, l'accès aux ressources par les acteurs non étatiques se fait sur la base des possibilités qu'offre à cet effet la convention de Lomé. Au total, ce sont 9,8 MEURO qui ont été exécutés par des acteurs non étatiques dans le cadre du 8^{ème} PIN, soit 13,8% de l'enveloppe. Le recours prépondérant aux ONG internationales s'explique par la faiblesse des organisations de la société civile centrafricaines.

4.4.3. L'utilisation de l'enveloppe B : 1,0 MEURO

Au lendemain du changement de régime, ECHO est rapidement intervenu par un projet de post-urgence dans les zones nouvellement accessibles visant à relancer l'offre de soin. Le projet a été exécuté par deux ONG : le Secours Catholique-Caritas France pour 350.000 € dans quatre préfectures⁶ et COOPI pour 650.000 € dans deux préfectures⁷. Les activités du programme ECHO,

⁴ Mambéré-Kadéï, Sangha-Mbaéré, Lobaye, Kémo, Basse Kotto, Mbomou, Bamingui-Bangoran et Vakaga

⁵ au 30/11/03

⁶ Nana Grébizi, Ombella M'Poko, Ouaka et Kémo.

en rendant fonctionnelles les trois-quarts des formations sanitaires de la zone, ont permis à près de 1,3 million de personnes privées de soin pendant plusieurs mois d'avoir à nouveau accès à des services sanitaires essentiels. Le projet s'est achevé fin 2003.

4.5. Les autres programmes : Stabex et les lignes budgétaires, la coopération régionale :

4.5.1. STABEX : COM café 1992-93, 6,7 MEURO et COM bois 1996, 4,4 MEURO

Au total, ce sont environ 220 ouvrages de petites dimensions qui ont été reconstruits ou réhabilités, permettant de rouvrir à la circulation 1.200 Km de pistes rurales. Les reliquats de 1,2 MEUR sur le COM café ont été affectés à une opération d'apurement d'une partie des arriérés de pension de la fonction publique.

4.5.2. Programmes régionaux :

4.5.2.1 Appui technique et institutionnel à la CEMAC

En février 2003, mise en place de l'assistance technique à long terme. Le projet vise à renforcer les capacités techniques et institutionnelles de la CEMAC pour prendre un rôle plus actif dans le processus de décision régional et dans la définition des mécanismes d'intégration économique, commerciale et monétaire. Parallèlement, les principaux bailleurs de fonds partenaires de la CEMAC (France, Banque Mondiale et Commission) ont poursuivi leur appui en vue de la définition de sa feuille de route pour la mise en œuvre effective de l'union douanière.

4.5.2.2 ECOFAC

La RCA est le seul pays participant au programme « Conservation et utilisation rationnelle des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale » (16 millions EUR) qui abrite deux composantes : la composante « forêt de Ngotto » (préfecture de la Lobaye) vise la mise en œuvre d'une exploitation forestière durable sur la base d'un plan d'aménagement ; la composante « zones cynégétiques villageoises » (dans la région nord) cherche à organiser les communautés afin que l'exploitation de la grande chasse contribue au développement durable de la zone. La mission d'évaluation des deux composantes a rendu ses conclusions en 2003. Sur la composante « forêt de Ngotto », elle a conclu que celle-ci est la seule à avoir « véritablement pris en compte la gestion forestière durable en vue de contribuer à la conservation et à l'utilisation rationnelle et durable des écosystèmes forestiers ». Cette appréciation, cependant, doit être mitigée par le fait que la société forestière a continué de remettre unilatéralement en cause l'application du plan d'aménagement.

Sur la composante « zones cynégétiques villageoises », l'évaluation conclut qu'elle a démontré le mariage possible de la conservation participative, l'utilisation durable de la faune et le développement des populations locales. Cependant, les évaluateurs reconnaissent que le montage est fragile si bien que des investissements complémentaires seraient nécessaires pour « asseoir davantage la probabilité de succès ».

4.5.2.3 Autres projets régionaux :

Déjà affecté en 2001 par les troubles civils de mai (saccage des locaux, disparition des cadres), entravé en 2002 par l'inaccessibilité de trois des quatre régions du programme, le projet régional PACE de lutte contre la peste bovine (1,9 MEUR pour la RCA) a pâti à nouveau de la situation en 2003

Le projet régional PROCULTURE (1,98 millions EUR) s'est distingué en 2003 par l'édition et la diffusion du CD « Eléké », compilation de jeunes talents musicaux d'Afrique Centrale, parmi lesquels un groupe centrafricain. Dans le même domaine, il faut signaler que « Le Silence de la Forêt », premier long-métrage de fiction centrafricain, qui a bénéficié d'un appui du FED à hauteur de 400.000 € est sorti à l'occasion du Festival de Cannes 2003 (Quinzaine des Réalisateurs).

⁷ Ouham et Ouham-Pendé.

4.5.3. Lignes budgétaires

Au titre de la ligne B7-6000 « Cofinancements ONG », trois projets se sont achevés en 2003. Au total, la contribution des lignes budgétaires de la Commission Européenne à des projets de développement en cours en RCA atteint près de 2 MEURO.

4.5.4. Banque Européenne d'Investissements

Les troubles politiques et la situation des arriérés depuis 1996 ayant empêché l'instruction de nouveaux projets, la RCA dispose encore d'un minimum garanti de capitaux à risques au titre des Conventions de Lomé III et Lomé IV-1 de respectivement 2,74 et 10 MEURO.

5. Perspectives de programmation pour l'avenir :

5.1. Les nouveaux engagements de la CE et de l'UE:

La stratégie adoptée a été d'inclure, dans toute la mesure du possible, les considérations liées aux nouvelles initiatives dans les programmes en cours (« mainstreaming »). L'intérêt de cette approche est d'améliorer les chances d'une prise en compte durable de ces problématiques, notamment grâce à la sensibilisation des différents décideurs sectoriels et à l'expérimentation de liens programmatiques.

Il apparaît que la plupart des nouveaux engagements et initiatives de la CE/UE sont ainsi adéquatement pris en compte dans le contexte centrafricain. En particulier, les problèmes liés à l'eau et à l'énergie en RCA ne sont pas d'une ampleur ou d'une priorité justifiant un changement d'orientation dans le secteur de concentration ou hors concentration ; la gravité des urgences qu'affronte ce pays dans les domaines de la santé, des transports ou des finances publiques impose d'autres priorités. Quant à l'éducation, elle est traditionnellement un point fort de la Coopération Française en RCA, que le PIN n'aborde pas par soucis de complémentarité.

Il n'a donc pas été retenu de changer de secteur de concentration ni de déplacer des ressources d'un secteur à l'autre dans le cadre de ces initiatives.

Dans le cadre de l'Initiative Européenne sur l'Eau et le Partenariat Stratégique Afrique/UE sur l'eau et l'assainissement, le Conseil Ministériel Africain de l'Eau a sélectionné la République Centrafricaine parmi les pays pilotes pour la mise en œuvre de l'Initiative. Ceci devrait permettre de développer, conjointement avec les Etats membres et les partenaires de l'Initiative, des propositions innovatrices pour renforcer la prise en compte de ce secteur dans les stratégies nationales, et ainsi de promouvoir des actions concrètes qui pourraient être soutenues par la nouvelle Facilité Eau.

5.2. Propositions de changement ou non de stratégie de coopération :

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de conserver inchangés la stratégie de coopération et les secteurs de concentration et hors concentration. Cette proposition se fonde sur les constats suivants :

- La stratégie de développement des autorités n'a pas changé depuis la signature du document de stratégie de coopération et programme indicatif national. Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté intérimaire est toujours le document commun de référence du gouvernement et des bailleurs. La stratégie de coopération adoptée reste la plus conforme à l'objectif de réduction de la pauvreté dans le contexte centrafricain.
- La consultation de la société civile menée à l'occasion de la revue à mi-parcours confirme que la stratégie et le programme en cours sont toujours considérés faisables et pertinents.
- Les principales évolutions intervenues dans la matrice des donateurs sont la réduction des programmes des coopérations allemande et japonaise. Or ces deux programmes apportaient une contribution majeure dans l'amélioration des infrastructures de transport. Simultanément, la coopération française maintient un niveau d'engagement élevé dans les secteurs de l'éducation,

le développement agricole, la santé et les finances publiques. Du point de vue de la coordination et complémentarité entre bailleurs, la nouvelle matrice des donateurs ne fait donc que conforter le choix des transports comme secteur de concentration du 9^{ème} PIN.

- Les nouveaux engagements et initiatives de la CE/UE sont pris en compte par une approche de « mainstreaming » qui ne rend pas nécessaire de réallouer des ressources.

Le PIN a démontré sa cohérence et sa complémentarité avec les activités des autres bailleurs de fonds, notamment celles de la France, seul Etat membre disposant d'une représentation permanente en RCA. Cette complémentarité est illustrée par les collaborations dans les domaines des finances publiques, de la santé, du transport fluvial, de l'environnement et des infrastructures urbaines à Bangui notamment. Les contacts entre la Délégation et la représentation locale du PNUD sont aussi fréquents ; la collaboration se manifeste surtout dans les domaines de la bonne gouvernance, des élections et de la démobilisation-réinsertion des ex-combattants, dans lesquels le PNUD assume un rôle de chef de file. Le dialogue est mené avec la Banque Mondiale à l'occasion de chaque mission effectuée par ses équipes en RCA ; les intérêts communs portent sur la démobilisation et le désarmement, le redressement des finances publiques, et la santé.

6. Evaluation des performances

6.1. Critères I : Performances financières du pays :

Situation au 31/12/2003

Nombre d'années pour achever les engagements :	1,32 années
Nombre d'années pour achever les crédits délégués	9,18 années
Nombre d'années pour achever les paiements	11,02 années

Moyenne sur 5 années

Le chronogramme du 9^{ème} PIN fixe comme objectif d'engager dix projets pour un montant total de 106,5 MEURO sur la période 2002-2006. Ce montant se fonde sur l'enveloppe A du 9^{ème} FED pour la RCA (86 MEURO) et les reliquats des FED antérieurs (20,5 MEURO).

Les ressources considérées comme engagées concernent la route Bouar – Gamboula (55 MEURO) et la réhabilitation des routes de Bangui (6,5 MEURO).

De ce fait, les ressources actuellement disponibles sur l'enveloppe A pour de nouveaux engagements sur la période 2004-2007 se montent à 42 MEURO. Ce montant se décompose entre :

- 32,7 MEURO de dotation de l'enveloppe A du 9^{ème} FED, après intégration des reliquats des FED antérieurs et prise en compte des engagements passés en 2002 et 2003;
- 9,3 MEURO encore à dégager sur des programmes des PIN antérieurs aujourd'hui achevés (opérations relatives au Reste A Liquider effectuées en septembre 2003 et ayant permis la clôture de nombreux dossiers anciens).

6.2. Critères II : Performances sectorielles (et macro-économiques) du pays :(annexe 1)

La mise en œuvre effective du PST 2 est au point mort. Les réformes sectorielles n'ont pas été réalisées. En conséquence, l'entretien routier est insuffisant. Priorité doit être donnée à la mise en place d'un système d'entretien routier efficace, qui se concrétise par l'adoption d'un plan opérationnel, couvrant les aspects politiques et institutionnels ainsi qu'un programme d'entretien pour les années à venir. La praticabilité permanente du principal axe routier Bangui-Cameroun reste prioritaire.

Une revue de la stratégie communautaire d'appui au secteur transport sera menée dans la perspective de la revue finale du 9^{ème} PIN. L'indicateur clé de succès sera l'effectivité de l'entretien courant du réseau prioritaire tel que défini dans le PST 2 par l'Etat centrafricain sur ressources propres. Les réformes institutionnelles en profondeur requises pour atteindre cet objectif devront être menées à bien d'ici la revue finale de façon à produire les résultats escomptés.

Aménagement de la route Bouar - Garoua Boulai : 55 MEURO

Le projet, tel que défini dans la proposition de financement élaborée en 2002, comprend l'aménagement par bitumage du tronçon Bouar-Garoua Boulai (150 km), avec amélioration du tracé ; cette amélioration raccourcira notamment de trente kilomètres le trajet Douala-Bangui. Des mesures d'accompagnement socio-environnementales sont prévues. La route Bouar-Garoua Boulai est CRUCIALE pour le désenclavement économique du pays, seul accès routier vers le Cameroun, permettant à la RCA d'être intégrée dans l'économie régionale de la CEMAC. Ceci dit, le rétablissement de la sécurité dans le pays est le préalable indispensable, avec des implications importantes, par exemple sur les coûts plus élevés causés par les retards d'exécution des travaux. Il faudrait aussi analyser les implications du retrait de l'aide japonaise et la possibilité qu'ils ne procéderont pas au financement du tronçon de route Bouar – Bossembelé, complémentaire à notre projet Bouar-Garoua Boulai. Une option possible serait la réhabilitation/réadaptation du réseau existant de Bossembelé jusqu'à Garoua Boulai plutôt que construire seulement une partie de la route en tarmac.

Ce projet est visé par la suspension partielle de la coopération décidée à l'issue des consultations.

Réhabilitation du réseau voirie de la ville de Bangui : 6,5 MEURO

Le projet, tel que défini dans la proposition de financement élaborée en 2002, comprend la réhabilitation de cinq des principaux axes du réseau primaire, totalisant une longueur de treize kilomètres et supportant un trafic moyen journalier de 100.000 véhicules. La réhabilitation comprendra le remplacement des couches de roulement et couche de base ; la couche de fondation et les réseaux seront maintenus tels quels.

Ce projet est visé par la suspension partielle de la coopération décidée à l'issue des consultations.

Renforcement des capacités institutionnelles du secteur routier : 3,2 MEURO

Le dispositif d'assistance technique résidente a été déployé à partir d'octobre 2003. Il couvre le Fonds Routier (financement de l'entretien), la Direction Générale de l'Équipement (programmation et contrôle), et l'Office National du Matériel (gestion du parc). Cette assistance technique est essentielle pour le succès de la réforme de l'entretien routier, laquelle conditionne l'instruction du programme d'infrastructures routières inscrit au 9^{ème} PIN.

Les conclusions de la mission d'installation de l'assistance technique soulignent l'ampleur des difficultés et la profondeur des réformes à entreprendre :

Au Fonds Routier (FR) :

- Le dernier exercice audité du FR est celui de 1997.
- Un redressement est requis, qui devra reclasser les pièces comptables par exercice pour établir les créances et les dettes.

A l'Office National du Matériel (ONM):

- Surdimensionné et coûteux, l'atelier n'est cependant pas opérationnel : machines-outils en panne, absence de pièces de rechange, absence d'outillage même élémentaire. Des procédures de sauvegarde du patrimoine s'imposent d'urgence.
- La plupart des 132 agents affectés à l'ONM sont inoccupés faute de moyens et perdent rapidement leur qualification.

Au niveau de la programmation :

- Les recettes du Fonds Routier se sont avérées particulièrement décevantes : on ne compte que sur 125 millions de fcfa pour la campagne 2003-04.
- Pour 2003-04, les crédits réservés aux travaux devraient viser en priorité l'entretien de la partie non bitumée de la route vers Douala, le cantonnage du réseau bitumé, le traitement des points critiques, et l'entretien des rues de Bangui.

La mise en œuvre de la réforme de l'entretien routier est trop lente ; pendant la première moitié du programme, elle n'a pas produit les résultats escomptés. Les résultats obtenus en terme d'entretien effectif du réseau routier sont insuffisants.

Appui aux investissements routiers du PST 2 : 7,5 MEURO

Un appui financier aux investissements routiers inscrits au second Programme Sectoriel des Transports (PST 2) est prévu au PIN ; le montant disponible est de 7,5 MEURO. L'instruction de ce projet reste cependant toujours conditionnée aux progrès réalisés dans la réforme du système d'entretien routier en RCA. La Délégation souligne que la volonté politique des autorités est requise pour que la réforme de l'entretien routier puisse avancer rapidement en 2004, en tirant pleinement parti des appuis apportés.

Augmentation de la productivité du transport fluvial : 4,5 MEURO

La réforme institutionnelle du secteur du transport fluvial est un préalable au lancement des projets d'investissement de l'AFD et du FED. Elle comprend la liquidation de la société de patrimoine affectataire des installations et équipements fluviaux et la privatisation de la société d'exploitation de la navigation fluviale.

Programme d'Appui à l'Ajustement Structurel (PAAS III) : 26,4 MEURO

Ce projet est visé par la suspension partielle de la coopération décidée à l'issue des consultations.

Au cours de l'année 2003, le troisième Programme d'Appui à l'Ajustement Structurel n'a pas connu de progrès. La convention de financement d'appui budgétaire en cours d'exécution (PAS III) a été signé en mars 2001 et portait sur 22 MEUR (une tranche de 11,5 MEUR décaissée en juillet 2001 et une de 9 MEUR toujours bloquée, plus 1,5 MEUR d'assistance technique, dont le recrutement du coordonnateur a été lancé en décembre 2003). Les multiples crises politico-militaires que connaît le pays, ajoutées aux faibles capacités de l'administration ont retardé la mise en œuvre du programme. A l'heure actuelle, le pays n'est plus sous programme avec le FMI. La reprise de l'appui macro-économique, en complément d'un programme avec le FMI, supposera que le programme d'assainissement des finances publiques soit établi et que soit adopté un plan électoral stipulant les étapes et les moyens pour l'organisation des différents scrutins, pour autant que le respect des droits de l'homme soit assuré. La stratégie 9^{ème} FED de la RCA prévoit un appui budgétaire de 16 MEUR.

Intégration régionale et Accords de Partenariat Economique

Pendant la période restante d'application du 9^{ème} FED, il y a lieu d'amplifier les efforts visant la mise en œuvre des engagements pris par la République Centrafricaine» dans le processus d'intégration régionale, notamment dans le cadre de la création de la communauté économique de la CEMAC.

Pour mener à bien les conclusions de l'Accord de Partenariat Economique ainsi que l'intégration de la République Centrafricaine dans l'économie mondiale, la convergence des politiques macroéconomiques, l'union douanière et le marché commun et les politiques sectorielles régionales constituent des éléments essentiels.

Dès lors, le renforcement de capacités nationales, la définition et la mise en œuvre d'une stratégie nationale pour l'intégration régionale deviennent une priorité stratégique dans le cadre de la coopération ACP/CE.

Le PIN du 9^{ème} FED épaulera, dans la mesure du possible, les implications des éventuels appuis dans ces domaines. Ces appuis pourront concerner la mise en œuvre d'actions visant notamment une plus grande implication des autorités nationales dans les questions d'intégration régionale. Ces efforts devront inclure la participation de tous les acteurs concernés, de la base jusqu'au niveau politique.

La cohérence et la complémentarité avec les interventions du Programme indicatif régionale seront prises en compte.

6.3. « *Considérations spéciales* »

Alors qu'on a dépassé le premier anniversaire du changement de régime, trois préoccupations clé demeurent : la situation sécuritaire dans le pays, le respect des droits de l'homme et du calendrier de transition ; la bonne gouvernance économique et financière. Dans ces domaines, les nouvelles autorités ont obtenu peu de résultats en dépit des bonnes intentions proclamées tandis que le consensus politique s'élise, exacerbé par les tensions politiques. Dans ces circonstances, le respect du calendrier de transition, et notamment des échéances électorales présente des risques. La normalisation des relations avec les institutions de Bretton Woods est aussi critique. Or la mission du FMI de fin janvier 2004, la première depuis près de trois ans, n'a pas été complètement satisfaite de l'agenda du gouvernement concernant les réformes requises. Le processus d'élaboration du CSLP définitif a clairement perdu son élan, ne bénéficiant plus guère que de l'engagement du PNUD. En synthèse la RCA a fait figure en 2003 plus que jamais d'un « Etat virtuel ». A 7,8% du PIB, les revenus de l'Etat ne lui permettent ni d'asseoir son autorité sur le territoire, ni de faire face à ses obligations et fonctions de base.

Le suivi des Objectifs de développement du Millénaire en RCA est rendu difficile par les défaillances dans la collecte et le traitement des données. Cependant, la stagnation ou la dégradation de la plupart des indicateurs sociaux constatée entre 1995 et 2000, reflet de la dégradation des services publics, n'a pu que se maintenir dans la situation post-conflit qui a été celle de la RCA en 2003.

Dans ce contexte et en tenant en compte des perspectives futures, les facteurs clé d'impact contre la pauvreté ne sont ni le montant des enveloppes financières d'aide, ni la qualité des politiques sectorielles, mais la qualité de la mise en œuvre, le suivi et surtout le niveau d'appropriation politique des projets d'aide. En effet, dans le cas d'un dérapage du calendrier électoral, en application des conclusions des consultations ex art.96, **deux grands projets d'infrastructure représentant à eux seuls 70% de l'enveloppe A resteraient gelés**. Ensuite la mise en œuvre des programmes approuvés pourrait être entravée par le manque de capacités nationales. Enfin, l'appui aux deux secteurs clé que sont les finances publiques et le transport dépend de la volonté de réforme, qui reste à démontrer. Il faudra poursuivre le dialogue politique et une observation rapprochée des engagements pris par les Autorités centrafricaines lors des consultations du 12 juin 2003 à Bruxelles avec l'UE.

6.4. *Position de la Commission quant à la révision éventuelle de la dotation du pays.*

Compte tenu de ce qui précède, la Commission recommande une révision à la baisse de la dotation nationale de la RCA à l'occasion de la présente revue à mi-parcours. **Cette réduction se porterait sur l'enveloppe B (21 MEUR) et pourrait se monter à 10 MEUR.** Un million d'euros ayant déjà été consacré au projet ECHO d'aide humanitaire en 2003 et 1,6 MEUR à titre de contribution pour la « Peace Facility », il resterait donc dans l'enveloppe B 8,4 millions pour faire face aux éventuels besoins d'urgence humanitaire d'ici 2007, au mécanisme FLEX et pour un possible réduction de la dette. Un éventuel soutien au renforcement de la force de paix CEMAC serait envisageable dans le cadre de la « AU peace facility ».

Au niveau des ressources actuellement disponibles sur l'enveloppe A (42 MEUR : 32,7 MEUR de dotation de l'enveloppe A du 9^{ème} FED, après intégration des reliquats des FED antérieurs et prise en compte des engagements passés en 2002 et 2003 et 9,3 MEUR encore à dégager sur des programmes PIN antérieurs) pour de nouveaux engagements sur la période 2004-2007 le chronogramme de programmation est le suivant :

(Euro)	Montant revu après la RMP 2004
PAAS (1)	18.000.000
Bonne gouvernance I (élections)	3.000.000
Appui à l'entretien routier	7.500.000

Appui au transport fluvial	4.500.000
Bonne gouvernance II	
A.T. aux finances publiques (2)	6.000.000
Appui à l'ON (3)	2.000.000
Appui à la santé (4)	1.000.000
Cohérence avec des questions régionales	p.m.
TOTAL	42.000.000

- (1) : possible interventions pour la réduction de la dette
- (2) : le montant de 6 MEUR permettra de prendre la relève en juin 2005 et jusqu'à la fin du plan de redressement des finances publiques, de l'assistance technique déployée.
- (3) : le projet actuellement en cours termine en 2005 et l'ON a demandé que le dispositif soit prolongé
- (4) : Dans le secteur santé, l'essentiel de l'appui communautaire sera réalisé, après la fin du programme en cours sur le 8^{ème} FED, à travers l'appui budgétaire. L'exécution rationnelle de cet appui nécessitera la présence d'une assistance technique limitée au sein du ministère de la santé.

Une telle révision est fondée sur le bilan actuel des très faibles performances financières, économiques et sectorielles, obtenues par la République Centrafricaine, ainsi que sur une évaluation des perspectives d'absorption de l'aide. Cependant cette révision fait porter la charge de la réduction sur les programmes à plus haut risque (PAAS et transport) et maintient ou complète les programmes directement liés (i) au soutien de la transition (élections, finances publiques), (ii) au renforcement des capacités nationales (appui à l'ON, bonne gouvernance), et (iii) à la sauvegarde des services sociaux (santé). Cette approche est cohérente avec l'engagement manifesté par l'UE, dans le cadre des consultations selon l'art.96 de Cotonou, d'accompagner le processus de transition en RCA.

Annexe 1

Cadre d'intervention sectoriels

SECTEUR TRANSPORTS :

<u>Objectifs sectoriels nationaux à long terme :</u>	<u>Indicateurs de performance</u>	<u>Sources de contrôle</u>	<u>Hypothèses critiques</u>
<p>Garantir l'accès des agents économiques aux marchés grâce à un désenclavement intérieur et extérieur du pays et à la promotion de la complémentarité des modes de transport.</p> <p>Assurer une circulation des biens et des personnes rapide, sûre et de moindre coût grâce à l'entretien d'un réseau prioritaire de transport.</p> <p>Promouvoir la réalisation par le secteur privé des travaux d'entretien routier et des prestations d'étude et de contrôle.</p> <p>Adapter le secteur public à ses fonctions de financement, de contrôle et de réglementation du secteur transport.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Croissance du commerce extérieur • Croissance du trafic routier • Croissance du trafic fluvial • Cantonnage routier réalisé • Dépenses du Fonds Routier consacrées à l'entretien routier 	<ul style="list-style-type: none"> • EUROSTAT • Rapports de suivi budgétaire du Fonds Routier • SOCATRAF • Rapports de suivi budgétaire du Fonds Routier • Rapports de suivi budgétaire du Fonds Routier 	<p>L'approvisionnement en carburants est suffisant et régulier dans tout le pays.</p> <p>Le Fond Routier perçoit des montants de RUR suffisants pour effectuer les travaux d'entretien courant et périodique sur le réseau prioritaire.</p> <p>La sécurité de la circulation sur les routes et les fleuves Oubangui et Congo est assurée.</p>
<u>Objectifs de l'intervention communautaire :</u>	<u>Indicateurs de performance</u>	<u>Sources de contrôle</u>	<u>Hypothèses critiques</u>
<p>Assurer une circulation des biens et des personnes rapide, sûre et de moindre coût sur les réseaux prioritaires de transports de surface.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Exécution des projets du FED dans le secteur transport 	<ul style="list-style-type: none"> • OLAS 	<p>L'Etat centrafricain garantit la mobilisation de ressources financières et institutionnelles adéquates pour assurer l'entretien courant du réseau routier prioritaire.</p> <p>Les autres bailleurs de fonds poursuivent leur participation à la mise en œuvre du PST2.</p>

GESTION ECONOMIQUE ET FINANCIERE :

<u>Objectifs sectoriels nationaux à long terme :</u>	<u>Indicateurs de performance</u>	<u>Sources de contrôle</u>	<u>Hypothèses critiques</u>
<p>Promouvoir une administration publique moderne basée sur la bonne gouvernance.</p> <p>Assurer une croissance économique d'au moins 5% par an, en maintenant l'inflation à 2% par an.</p> <p>Promouvoir l'intégration de l'économie centrafricaine dans la zone CEMAC</p> <p>Améliorer les performances des régies des finances publiques et maîtriser les dépenses de l'Etat.</p> <p>Réduire les déséquilibres et le niveau d'endettement extérieurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de croissance du PIB (réel) • Existence d'un programme avec le FMI • Recettes de l'Etat en pourcentage du produit intérieur brut • Arriérés de salaires • Niveau de réalisation du plan de redressement finances publiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Programmation monétaire BEAC • FMI • Programmation monétaire BEAC • FMI • Comité de soutien du plan de redressement 	<p>Finalisation, adoption et mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté</p> <p>Signature d'un programme avec les institutions financières internationales</p> <p>Stabilité monétaire</p> <p>Maintien des termes de l'échange</p> <p>Maintien de la paix civile et rétablissement de la stabilité régionale</p>

<u>Objectifs de l'intervention Communautaire :</u>	<u>Indicateurs de performance</u>	<u>Sources de contrôle</u>	<u>Hypothèses critiques</u>
<p>Sécuriser les dépenses publiques dans les secteurs sociaux</p> <p>Promouvoir la bonne gestion des finances publiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assistance technique aux finances publiques mise en place • Exécution financière des projets FED d'appui aux finances publiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Décomptes de paiement • OLAS 	<p>Respect par la RCA des engagements pris envers les institutions de Bretton-Woods, et signature d'un programme.</p> <p>Maintien de la volonté politique de poursuivre la mise en œuvre du plan de redressement des finances publiques.</p>

SECTEUR SANTE :

<u>Objectifs sectoriels nationaux à long terme :</u>	<u>Indicateurs de performance :</u>	<u>Sources de contrôle :</u>	<u>Hypothèses critiques :</u>
<p>Accroître l'espérance de vie à la naissance</p> <p>Promouvoir la santé de la mère et de l'enfant</p> <p>Lutter contre les maladies</p> <p>Renforcer le système de santé</p> <p>Renforcer la disponibilité des ressources financières et techniques, ainsi que celle des médicaments essentiels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mortalité infanto-juvénile • Accouchements assistés • Enfants d'un an vaccinés contre la tuberculose 	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête MICS • Enquête MICS • Enquête MICS 	<p>Respect du cadrage macro-économique du CSLP</p> <p>Maintien de la volonté politique de lutte contre le VIH-SIDA</p> <p>Maintien de la paix civile et rétablissement de la stabilité régionale</p>

<u>Objectifs de l'intervention :</u>	<u>Indicateurs de performance :</u>	<u>Sources de contrôle :</u>	<u>Hypothèses critiques :</u>
<p>Renforcer les soins de santé primaires au niveau des districts</p> <p>Renforcer la lutte contre les maladies endémiques</p> <p>Renforcer les capacités institutionnelles de pilotage du développement sanitaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Formations sanitaires réhabilitées ou construites • Formation du personnel sanitaire • Exécution financière du programme d'appui aux secteur santé 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports périodiques du projet • Rapports périodiques du projet • OLAS 	<p>Exécution effective des dépenses publiques dans le secteur santé, y compris les salaires.</p> <p>Non accumulation d'arriérés de salaires.</p> <p>Autonomie de gestion des structures sanitaires.</p>

Annexe 2

Indicateurs de suivi dans les secteurs transport et gestion économique et financière

Secteur transport :

	Nom de l'indicateur	Type	Définition	Source	Valeur 2000	Valeur 2001	Valeur 2002	Valeur 2003	Cible 2004	Cible 2005
T.1	Croissance du commerce extérieur	impact	Taux de croissance en volume des importations et exportations et exportations de la RCA de et vers l'UE	EUROSTAT	- 17%	+ 33%		Cible 2003 +3,3% (1)	+5%	+5%
T.2	Croissance du trafic routier	résultat	Montant de Redevance d'Usage Routier encaissé par le Fonds Routier en millions de fcfa	Rapports de suivi budgétaire du Fonds Routier	881	1.360	1.670	1420	2.000	2100
T.3	Croissance du trafic fluvial	résultat	Volume du trafic fluvial import et export	SOCATRAF	18.218 t	25.685 t	38.962 t	35.649 t	40.000	50.000 t
T.4	Cantonnage routier réalisé	extrant	Longueur en km du réseau routier ayant fait l'objet de travaux de cantonnage au cours de l'année	Rapports de suivi budgétaire du Fonds Routier	700	1.800	1.500	648	2.000	2.100
T.6	Dépenses du Fonds Routier consacrées à l'entretien routier	intranant	Montant base engagement en millions de fcfa des dépenses du FR consacrées à l'entretien routier à l'entreprise ou en régie	Rapports de suivi budgétaire du Fonds Routier	1.498		1.154	520	1.500	1.600
T.7	Exécution des projets du FED dans le secteur transport	intranant	Montant (en millions d'euros) des paiements effectués dans l'année au titre des projets FED du secteur transport (2)	OLAS		0,6	2	0.17	0.73	15.65

(1) donnée disponible en mai 2003

(2) Pour 2003 et 2004 : 6 ACP RPR 516, 8 ACP CA 8, 8 ACP CA 24, 8 ACP CA 27, 8 ACP CA 30, programme d'appui au transport fluvial et programme d'appui à l'entretien routier.

Secteur économique et financier

	Nom de l'indicateur	Type	Définition	Source	Valeur 2000	Valeur 2001	Estimation 2002	Cible 2003	Cible 2004
G.1	Taux de croissance du PIB (réel)	impact	Variation annuelle en pourcentage du Produit Intérieur Brut en prix constants	Programmation monétaire BEAC	2,1%	1%	-1%	-6,8%	1,2%
G.2	Existence d'un programme avec le FMI	impact	Programme avec le FMI doté de financements en cours d'exécution pendant au moins une partie de l'année	FMI	oui	oui	non	non	oui
G.3	Recettes de l'Etat en pourcentage du produit intérieur brut	résultat	Recettes budgétaires totales (fiscales et non fiscales) exprimées en pourcentage du PIB nominal	Programmation monétaire BEAC	8,9%	8,8%	10,9%	7,8%	11,1%
G.4	Arriérés de salaires	résultat	Variation nette des arriérés de paiement intérieurs en traitements et salaires (négatif : réduction des arriérés)	FMI		-	+	+	-
G.5	Niveau de réalisation du plan de redressement finances publiques	exrant	Pourcentage des résultats annuels prévus au plan d'action qui sont effectivement atteints en fin d'année	Comité de soutien du plan de redressement				0%	25%
G.6	Assistance technique aux finances publiques mise en place	exrant	Nombre d'hommes mois d'assistance technique payés au titre de l'année à travers des projets FED d'appui aux finances publiques	Décomptes de paiement				0	30
G.7	Exécution financière des projets FED d'appui aux finances publiques	inrant	Montant total des crédits délégués engagés au cours de l'année dans des projets d'appui aux finances publiques	OLAS			750.000 €	122.000 €	2 MEURO

Annexe 3

Processus de consultation de la société civile dans le cadre de la Revue à Mi-Parcours

Conformément à l'Accord de Cotonou, les Acteurs Non Etatiques (ANE) ont été associés au processus de revue à mi parcours. Une liste d'ANE a été établie conjointement par la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National du FED, la Délégation de la Commission Européenne et la Cellule ONG du Ministère du Plan et de la Coopération.

Plus de trente ANE ont été identifiés comme étant représentatifs de la société civile. Parmi eux de nombreuses associations et ONG nationales ou internationales, coordinations et fédérations, dont les secteurs d'intervention sont variés : droit de l'homme, promotion de la femme, protection de l'enfance, association de jeunesse, association culturelle, appui à la santé, lutte contre le sida, aide aux personnes handicapées, développement rural, protection environnementale... Des groupements d'opérateurs économiques, tel que la Chambre du Commerce ou le Groupement Interprofessionnel de Centrafrique ont également été consultés.

La consultation a commencé en décembre 2003, l'Ordonnateur National du FED a dans une note explicative présenté l'enjeu de la revue à mi-parcours dans le cadre de la coopération UE/RCA et transmis à chacun, deux documents :

- le chapitre II des Lignes directrices pour les revues à mi-parcours de 2004
- le Document de Stratégie de Coopération et Programme Indicatif National 2002-2007.

Sur cette base, les ANE ont été invités à faire des commentaires, observations et propositions.

Un tiers des ANE consultés ont formulé des observations. Concernant la stratégie de coopération, ils se sont majoritairement prononcés pour sa poursuite, qu'ils justifient ainsi :

- le secteur de concentration identifié est toujours prioritaire ;
- le programme de microréalisations correspond à leurs attentes ;
- une révision de la stratégie de coopération retarderait davantage l'exécution des programmes, alors que les besoins sont urgents.

La préoccupation des acteurs non étatiques concernant l'insécurité du pays est unanime. La sécurité est présentée comme un préalable au retour de la stabilité, au développement économique du pays et au renforcement de l'Etat. Plusieurs ANE proposent que des actions soient entreprises en faveur de la sécurité et de la paix, la Caritas nationale proposant même qu'elle devienne un secteur de concentration et que 25% du PIN y soit alloué. Le retour à la démocratie et la bonne gouvernance sont également des points qu'ils jugent prioritaires.

Concernant la lente mobilisation des ressources sur la programmation 2002-2003, les ANE l'expliquent par le contexte exceptionnel de la RCA qui a traversé une succession de troubles politico-militaires et les changements de ministres. D'autres causes sont également avancées : l'insuffisance technique des cadres, la non-maîtrise des procédures et des composantes du Fonds Européen de Développement, les changements trop rapides à la fonction d'Ordonnateur National du FED.

Les ANE jugent leur participation à la coopération RCA-UE satisfaisante, notamment dans le processus de consultation. S'ils estiment que le programme de microréalisations répond à leurs attentes, plusieurs requêtes d'appui financier pour leurs activités sont présentées. Enfin, plusieurs souhaitent un renforcement institutionnel des ONG et associations et un appui pour la mise en place d'une plateforme officielle.

Annexe 4

Réduction de la pauvreté et Objectifs de Développement du Millénaire (ODM)

Réduction de la pauvreté

Rappel du Processus

Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) intérimaire a été préparé en novembre décembre 2000 et soumis à l'appréciation des IBW en janvier 2001. A cet effet, le gouvernement a procédé à la mise en place d'un Cadre Institutionnel pour le suivi de l'élaboration du nouveau document. Le Comité de Pilotage est créé en avril 2001, suivi de la mise en place des Groupes Thématiques (au nombre de sept) et des Comités Locaux et Régionaux de Pilotage de lutte contre la pauvreté en février – mars 2002 ; création du Secrétariat Technique comme Organe d'Appui au Comité de Pilotage en octobre 2001. Mais le processus a connu un ralentissement dû essentiellement : i) aux conséquences de la tentative du coup d'Etat du 28 mai 2001 et ii) à la suspension du crédit de la Banque Mondiale, principale source de financement identifiée pour la conduite du Processus. Le Gouvernement, pour relancer le processus, a obtenu l'Appui des Partenaires au développement (PNUD, Banque Mondiale et France). Cet appui a permis de réaliser quelques activités portant sur les volets suivants : diagnostic de la pauvreté, politiques sectorielles, participation des acteurs et suivi évaluation des actions du CSLP.

Réalisations

Plusieurs activités ont été réalisées et peuvent être capitalisées à ce jour.

En matière de Diagnostic :

- Etude sur les Conditions de Vie des ménages en milieu Urbain (ECVU) et Rural (ECVR) en cours de réalisation (2 volets : Identification du Panier de la Ménagère afin de disposer d'une estimation actuelle du Seuil de pauvreté par milieu de résidence / Enquêtes sur le terrain ;
- Atelier technique de validation des Paniers Alimentaires indispensables à l'estimation des Seuils de pauvreté. Par ailleurs, la procédure de traitement de l'ECVU est très avancée car l'on dispose déjà des premiers tableaux pour les analyses.

En matière de Politiques et Stratégies Sectorielles :

- Plans d'Action Sectoriels (PAS) avec l'appui financier du PNUD dans 16 secteurs par les Comités Techniques de Suivi (CTS) appuyés par des Consultants Nationaux sur la base d'un Guide d'élaboration des PAS mis en place par le Secrétariat Technique.

En matière de Participation :

- PANEF;
- Missions de sensibilisation auprès des populations provinciales ;
- Création des Comités Locaux et Régionaux de Pilotage ;
- Journée d'information à l'intention des parlementaires ;
- Consultations sectorielles sur les Plans d'Actions Sectoriels ;
- Points de presse.

En terme de Suivi Evaluation :

- Atelier National de Validation des données existantes et de définition des études complémentaires ;
- Journée de réflexion sur le dispositif de suivi-évaluation du CSLP en RCA le 26 août 2003 ;
- Audit du système de suivi-évaluation des programmes publics de lutte contre la pauvreté assorti d'un plan d'action

Perspectives

Elles portent essentiellement sur les points suivants :

En matière de diagnostic :

- Finalisation de l'ECVR pour avoir une vue assez globale de la situation de la pauvreté dans le pays ;
- Rédaction d'une note technique sur les déterminants majeurs de la pauvreté en RCA ;
- Rédaction d'une note technique sur les déterminants de la croissance économique qui servira à l'élaboration du cadre macro-économique de la pauvreté.

En matière de Politiques sectorielles :

- Révision des PAS ;

- Harmonisation et la mise en cohérence des PAS des Secteurs prioritaires ;
- Revue du portefeuille des investissements du PTIE
- Budgétisation des nouveaux programmes sectoriels ;
- Cadrage macroéconomique.

En matière de participation :

- Rédaction d'une note technique sur la participation qui précise le modèle de participation adopté dans le cadre de l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CSLP en RCA et l'analyse des pratiques participatives antérieures ;
- Redynamisation des structures de participation ;
- Organisation des consultations participatives auprès des populations provinciales sur les premiers projets de documents du CSLP.

En matière de Suivi Evaluation :

- Poursuite et approfondissement des réflexions sur les modalités de création de l'observatoire de la pauvreté ;
- Rédaction d'une note technique sur la méthodologie de sélection des indicateurs de suivi du CSLP;
- Examen du plan d'action proposé par le Consultant relatif au système de suivi-évaluation des programmes publics en RCA.

Un programme de travail détaillé est mis en place avec les principales échéances qui s'articulent autour de :

- la finalisation du profil de pauvreté (mi-juin 2004) ;
- le premier draft du CSLP complet (mi-juillet 2004) ;
- Adoption du CSLP complet (mi-décembre 2004).

Le respect de ce calendrier dépendra des ressources nécessaires à l'exécution du programme. L'élaboration du programme a été couplée avec un Projet d'Arrêté visant à redynamiser cadre institutionnel et à impliquer davantage les Départements Techniques, les Partenaires et les autorités politiques dans le processus de formulation du CSLP.

Objectifs du millénaire pour le développement

Objectif 1 – Réduire de moitié le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté

Indicateurs :

- Proportion des personnes vivant avec moins d'un dollar par jour ;
- Produit Intérieur Brut par tête d'habitant

Résultat :

62% des centrafricains vivent en dessous du seuil de pauvreté et sont majoritairement localisés dans les zones rurales (75%). Au regard de l'évolution économique du pays caractérisée par un faible taux de croissance, il est illusoire de penser que ce taux cible sera atteint à l'horizon 2015. Bien au contraire, en l'absence d'actions vigoureuses et salvatrices, le pays risquerait de s'en éloigner davantage.

Objectif 2 – Réduire de moitié les proportions des personnes souffrant de faim

Indicateur : Proportion des enfants de 5 ans souffrant d'insuffisance pondérale

Résultat :

La dégradation observée au niveau des taux d'émaciation et de retard de croissance laisse croire que l'objectif à atteindre de 12% en 2015 pour le taux d'insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans, ne sera pas atteint. Ce taux pourrait dans le meilleur des cas descendre à 18% ou 20%.

Objectif 3 – D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles centrafricains les moyens d'achever un cycle d'études primaires

Indicateur : Taux Nets de Scolarité dans le primaire : Proportion d'écoliers commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième.

Objectif 4 – Promouvoir l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes / Eliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2015 au plus tard

Indicateurs :

- Rapport filles/ garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur
- Taux d'alphabétisation des femmes de 14 à 24 ans par rapport aux hommes
- Pourcentage des femmes salariées dans les secteurs agricole.

Résultat :

Les indices d'équité filles/garçons ont évolué d'une manière erratique, et la disparité genre en défaveur des filles est plus accentuée en milieu rural qu'urbain. C'est dire que les efforts pour atteindre l'équité en matière de scolarisation devront se faire plus rigoureux dans l'arrière pays que dans les villes. Si la tendance persiste, près de 53% d'enfants à l'âge scolaire n'accéderont pas à la scolarisation en 2015. L'écart entre le TNS actuel (51%) et l'objectif du millénaire (100%) est trop grand pour être comblé dans un délai court.

Objectif 5 – Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans / Réduire de 2/3 entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

Indicateurs :

- Le taux de mortalité infanto juvénile,
- Le taux de mortalité infantile
- Le taux des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole

Résultat :

La RCA demeure l'un des pays au monde où le taux de mortalité est le plus élevé. Dans ces conditions, les objectifs du millénaire seront difficilement atteints.

Objectif 6 – Améliorer la santé maternelle / Réduire de ¾ entre 1990 et 2015 le taux de mortalité maternelle

Indicateurs :

- Le taux de mortalité maternelle
- La proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié

Résultat :

L'objectif à atteindre est hors de portée. Il faudrait mettre en place davantage de programmes de soins obstétricaux à l'échelle nationale, pour espérer inverser quelque peu la tendance d'ici 2015.

Objectif 7 – Lutter contre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies / D'ici 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/SIDA et commencer à inverser la tendance actuelle

Indicateurs :

- Le taux de prévalence du VIH/SIDA parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 254 ans
- Taux d'utilisation de la contraception
- Nombre d'enfants orphelins du SIDA

Résultat :

La RCA demeure l'un des pays dont les prévalences du VIH/SIDA, de la tuberculose et du paludisme sont les plus élevées au monde. Avec la progression actuelle, l'objectif du millénaire ne sera pas atteint.

Objectif 8 – Garantir la durabilité environnementale / Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales

Indicateurs :

- Proportion des zones forestières.
- Superficie des aires protégées pour la biodiversité
- PIB par unité d'énergie consommée
- Emission de dioxyde de carbone par habitant(en tonnes)

Objectif 9 – Réduire de moitié, d'ici 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau salubre

Indicateur : Proportion de la population ayant accès à une source d'eau meilleure

Résultat : Le pourcentage des ménages ayant accès à l'eau potable est plus remarquable en milieu urbain qu'en zone rurale. Toutefois, on constate une progression de ces indicateurs.

Objectif 10 – Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants des taudis

Indicateurs :

- Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement
- Proportion de la population ayant accès à la sécurité d'occupation des logements

Résultat : Un programme de construction de logements est prévu grâce à l'appui de la République Populaire de Chine.

Objectif 11 – Partenariat global

Résultat : Le niveau de la dette de la RCA est insoutenable au regard du niveau des recettes publiques. Le stock est passé de 172 milliards FCFA en 1990 à plus de 600 milliards FCFA en 2000. Les années qui ont suivi sont caractérisées par un faible niveau de mobilisation des emprunts aussi bien bilatéraux que multilatéraux.

Annexe 5

Conclusion des consultations ouvertes le 12 juin 2003 entre la RCA et l'UE au titre de l'article 96 de l'Accord de Cotonou

S.E.M. Abel GOUMBA

Premier Ministre

Chef du Gouvernement National de Transition de la République centrafricaine

BANGUI

République centrafricaine

Monsieur le Premier Ministre,

L'Union européenne attache une grande importance aux dispositions de l'article 9 de l'Accord de Cotonou. Le respect des principes démocratiques, des droits de l'homme, y compris le respect des droits sociaux fondamentaux et de l'État de droit, sur lesquels se fonde le partenariat ACP-UE constituent des éléments essentiels dudit accord et, par conséquent, le fondement de nos relations.

Dans cet esprit, dans sa déclaration du 21 mars 2003, l'Union européenne a fermement condamné le coup d'État militaire du 15 mars dernier.

Dans ce contexte, le Conseil de l'Union européenne a décidé, le 22 mai 2003, d'inviter les Autorités de la République Centrafricaine et les pays ACP à engager des consultations en vue d'examiner de façon approfondie la situation et les moyens d'y remédier.

Ces consultations ont eu lieu à Bruxelles le 12 juin 2003. À cette occasion, plusieurs questions fondamentales ont été abordées, et vous avez pu présenter le point de vue et l'analyse de la situation des Autorités centrafricaines. L'Union européenne a noté avec satisfaction que les Autorités centrafricaines ont pris certains engagements, notamment pour assurer le retour

à l'ordre constitutionnel, maintenir le pluralisme politique et lancer le dialogue national ; restructurer les forces de défense et de sécurité ; améliorer la gestion des finances publiques et lutter contre la corruption, afin de faire face régulièrement à ses dépenses de souveraineté, et en premier lieu au paiement régulier des salaires.

Il a également été convenu qu'un dialogue approfondi se déroulerait à Bangui sur les divers points soulevés pendant une période de trois mois, et qu'un point de la situation serait fait à la fin de cette période.

Ce dialogue approfondi et régulier a eu lieu à Bangui. Il s'est fondé sur un tableau de bord et des rapports mensuels de suivi qui ont été remis aux membres du Comité de suivi. Une évaluation continue de la mise en œuvre des engagements a été établie par les représentants de la Présidence et de la Commission sur place, en coopération avec le représentant du PNUD et des Ambassadeurs ACP. En outre du 17 au 20 août, le Groupe ACP a envoyé en République centrafricaine une mission d'information, dont les conclusions ont été intégrées dans les rapports du Comité de suivi des consultations.

Il ressort de ce bilan que certains engagements ont donné lieu à des initiatives encourageantes de la part des Autorités centrafricaines. On notera en particulier :

- Que le dialogue national s'est conclu par l'adoption de 126 recommandations, regroupées en dix groupes.
- Que le Conseil National de Transition (CNT) fonctionne normalement, ses avis sont rendus publics et les recommandations qu'il a formulées sont pour l'essentiel prises en compte.
- Que les salaires courants ont été payés de mars à août 2003 malgré certains retards.
- Que le Conseil des Ministres a approuvé, le 11 septembre, le plan d'action pour l'assainissement des finances publiques.
- Que les recommandations faites à la République centrafricaine dans le cadre d'une mission Kimberley ont été appliquées.

Néanmoins, les points de préoccupation suivants demeurent :

- Bien que les activités des différents partis politiques se poursuivent normalement, le statut de l'opposition n'a toujours pas été déposé au CNT.
- Le calendrier électoral annoncé lors de l'ouverture des consultations n'a pas été concrétisé par des actions ou mesures nouvelles.
- La situation des droits de l'homme s'est détériorée pendant le premier semestre de l'année, comme signalé par le Secrétaire Général des Nations Unies dans son rapport au Conseil de Sécurité de juin 2003. Bien que cette détérioration, qui avait accompagné la crise politico-militaire, semble freinée, les motifs de préoccupation persistent. La presse, le Conseil National de Transition, le Haut Commissaire aux Droits de l'Homme et d'autres sources rapportent des cas fréquents de violation des droits de l'homme, notamment par des forces militaires ou des « libérateurs ».
- Les salaires ont été payés, relativement à échéance, pendant l'essentiel de la période, ce qui constitue un progrès considérable. Cependant la continuité de cette pratique, rendue possible jusqu'ici en bonne partie à des apports extérieurs ponctuels, est dépendante des recettes fiscales et douanières très exiguës.

- Dans ce contexte de pénurie financière, certains efforts pour apurer la dette publique, augmenter les recettes fiscal-douanières, contrôler les entreprises publiques et réduire les dépenses, ont été entrepris. Ainsi a été adopté, le 11 septembre 2003, un plan d'assainissement des finances publiques, mais les modalités et le calendrier de leur mise en place restent à lancer.
- Des actions ponctuelles de lutte contre la corruption ont eu lieu, y compris par des arrestations. Néanmoins, elles ne semblent pas s'intégrer dans un plan d'action global et la loi anti- corruption ne semble pas être systématiquement appliquée. Tandis que les arrestations se poursuivent pour les responsables de l'ancien régime, les pratiques de corruption semblent continuer.
- Des actions de renforcement des forces armées (nominations, réintégrations, créations de nouvelles unités, déploiement en province, formations, etc) ont eu lieu avec le concours important de la France. Cependant la lisibilité des intentions dans ce domaine fait défaut, faute d'un programme explicite. Une lettre de politique de désarmement, démobilisation et réinsertion révisée est aussi attendue.

Il apparaît que, globalement, un processus de transition vers le retour à l'ordre constitutionnel a été amorcé. Il reste que des incertitudes importantes continuent à peser sur la fermeté et la précision des orientations politiques des Autorités à cet égard et sur la capacité de l'Administration à les mettre en place.

A la lumière de ces engagements et du bilan de leur mise en oeuvre, la Communauté européenne et ses Etats membres sont disposés à conclure les consultations engagées conformément à l'article 96 de l'Accord de Cotonou. Étant donné que des mesures importantes doivent encore être mises en oeuvre au titre des engagements du 12 juin 2003, le Conseil de l'Union européenne a décidé, au titre des mesures appropriées visées à l'article 96, paragraphe 2, alinéa c, de l'Accord de Cotonou :

Une suspension partielle de la coopération ainsi que la poursuite progressive des autres volets de la coopération afin d'accompagner les efforts des Autorités centrafricaines, en fonction de la mise en oeuvre effective des engagements pris lors de la réunion du 12 juin 2003 et des progrès constatés dans le processus de transition vers la démocratie. La suspension partielle s'appliquera aux projets de route Bouar-Garoua Boulai, d'aménagement des rue de Bangui et d'appui macro-économique. La reprise de la coopération suspendue sera en fonction des critères ci-dessous.

Cette approche pourra se concrétiser de la façon suivante :

A) La poursuite de la coopération existante :

i. Dès la clôture des consultations, la coopération existante restera centrée sur les domaines sociaux, notamment la santé, et l'appui direct à la population. Des appuis ad hoc aux mesures prises par les autorités afin de respecter leurs engagements seront mis en oeuvre, en particulier dans les domaines de la préparation des élections, de la bonne gouvernance, de l'appui institutionnel et de l'assistance technique pour la mise en place d'un plan d'action visant l'assainissement des finances publiques ;

ii. Dès que le gouvernement aura élaboré une lettre de politique claire pour le programme de DDR -désarmement démobilisation réinsertion- et défini les grandes

lignes de la restructuration de l'armée et des forces de sécurité, un appui aux opérations de maintien de la paix et de consolidation de la sécurité en République centrafricaine sera examiné dans le cadre du Multidonor Rehabilitation and Reinsertion Programme (MDRP) de la Banque Mondiale à travers le PNUD.

B) La reprise de la coopération suspendue :

i. La reprise d'un appui macro-économique, en complément d'un programme avec le FMI, dès l'adoption d'un plan électoral stipulant les étapes et les moyens pour l'organisation des différents scrutins et pour autant que le respect des droits de l'homme soit assuré. Cet appui supposera que le programme d'assainissement des finances publiques soit établi. À ce titre, la Commission et les États Membres encouragent les bailleurs multilatéraux à reprendre au plus tôt leurs relations avec les Autorités centrafricaines en place.

ii. La reprise d'une coopération pleine et entière dès le rétablissement de la démocratie et de l'État de droit, au terme des échéances électorales, intervenant au plus tard début 2005. ceci pourra nécessiter toutefois une revue du programme indicatif en fonction des besoins et des contraintes. Cette réflexion sera entamée d'ores et déjà conjointement entre les Autorités centrafricaines et la Commission.

En cas de non-respect des engagements pris par les Autorités centrafricaines, la Communauté européenne se réserve le droit de réduire de 20% par an, à compter de la clôture des consultations, l'allocation du 9^{ème} FED de la République centrafricaine.

L'Union européenne continuera à suivre de près la situation et la poursuite du processus de transition. Elle souhaite vivement qu'un dialogue politique renforcé et étroit avec les Autorités centrafricaines soit poursuivi afin d'accompagner le retour de l'État de droit et atteindre la stabilité sociale et économique en République centrafricaine.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre haute considération.

Pour la Commission

Pour le Conseil

R. PRODI

G. MAGRI

Copie à : Chef de la Mission de la République centrafricaine auprès des Communautés Européennes

Chef de la Mission de la République du Botswana auprès des Communautés Européennes

Secrétaire Général du Groupe des États ACP